

MISE AU POINT



SÉPARER LE VRAI DU FAUX EN SANTÉ



Pourquoi nous sommes contre le projet de loi 15 (Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace)

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN joint sa voix à celle des nombreuses personnes et organisations syndicales, communautaires, regroupements de médecins, de cadres, chercheurs, etc.- contre la réforme du ministre de la Santé et des services sociaux Christian Dubé et le projet de loi 15 (PL15).

Une chose est claire : la mise en place de solutions pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services dans le réseau public de la santé et des services sociaux est nécessaire. Il en va de même pour le manque de personnel.

Le privé, plus efficace?

Est-ce que le PL15 apporte des solutions pour résoudre ces problèmes? Absolument pas!

La santé de la population québécoise n'est ni une marchandise, ni une occasion d'affaires. L'objectif de la création d'un réseau public de santé et de services sociaux était de faire en sorte que plus personne ne doive s'endetter pour des soins de santé ou carrément, pour rester en vie! Il doit demeurer public et ne pas ouvrir la porte encore plus grande au privé.

La privatisation du réseau n'est pas une idée nouvelle, au contraire!

« Le Québec a fait le choix de ne pas suivre l'exemple étatsunien où seules la richesse et la charité sont garantes de la santé et du bien-être de la population. Le Québec a fait le choix de se doter de services publics, le choix de la solidarité et de l'équité en santé, et ce, quels que soient le revenu de la personne, son lieu de résidence ou ses origines culturelles. Nous devons nous rappeler que de vrais services publics gratuits sont financés publiquement (pour accès pour toutes et tous), gérés publiquement (pour que les choix correspondent à l'intérêt général de la population) et dispensés publiquement (parce qu'il en coûte moins cher, sont de meilleure qualité et équitables pour les travailleuses et les travailleurs qui les dispensent). »

Source: https://www.csn.qc.ca/wp-content/uploads/2023/05/2023-05-05_memoire-pl15_csn.pdf, p. 13

Par exemple, dans les années 1990, les CLSC ont dû céder certaines de leurs activités au secteur privé, comme le soutien à domicile. Vers 2005, le gouvernement a permis à des entreprises privées d'encaisser des profits faramineux en imposant la construction et l'entretien du CHUM et du CUSM en mode partenariat public privé (PPP). Les exemples sont tellement nombreux. Si l'objectif était d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, force est de constater que d'ouvrir davantage la porte au secteur privé comme moyen d'y parvenir est un échec retentissant! Et si l'objectif était de diminuer les coûts, c'est aussi un échec puisque le recours au privé est au moins deux fois plus dispendieux que lorsque les mêmes services sont offerts directement par le secteur public.

Ce que propose le PL15 se résume en trois choses : encore plus de privatisation, davantage de centralisation et moins de participation citoyenne, de transparence et d'imputabilité, donc moins de démocratie.

Une attaque contre les femmes!

Le personnel du réseau de la santé et des services sociaux est composé à 80% de femmes. Ce sont ces travailleuses qui portent le réseau à bout de bras, au détriment de leur santé physique, psychologique et de la conciliation famille-travail. On peut faire le même constat dans les groupes communautaires, car le PL15 ne règle en rien les



problèmes de financement auxquels ils font face. Elles seront aussi touchées comme proches aidantes, car là aussi, ce sont majoritairement des femmes qui prennent soin de leurs proches. Aussi, le PL15 s'attaque directement à l'autonomie professionnelle des sages-femmes pour laquelle elles se sont battues depuis tellement d'années!

Des solutions, on en a!

D'abord et avant tout, pour améliorer la santé globale des Québécoises et des Québécois, il faut agir en prévention, sur ce que l'on appelle les déterminants sociaux de la santé. En effet, plusieurs facteurs ont un impact fondamental sur le niveau de santé d'une population, comme avoir accès à un logement convenable et un revenu décent, vivre et

travailler dans un environnement sain et sécuritaire, avoir accès à l'éducation, etc.

On doit aussi renforcer les services de première ligne, les rapprocher des besoins réels des communautés. Pour ce faire, il faut permettre au personnel ainsi qu'aux citoyennes et aux citoyens de participer à l'identification des problèmes et des solutions sur le plan local.

Il faut sortir des sentiers battus et rebattus par les gouvernements précédents. Le PL15 pousse encore plus loin les mesures de privatisation et de centralisation établies par ses prédécesseurs. Et ce, malgré le fait que la situation n'a pas cessé de s'aggraver. D'ailleurs, il y a une quinzaine d'années, l'Alberta appliquait la recette que prône le PL15 en fusionnant tous les établissements de santé et de services sociaux au sein d'une seule agence pour toute la province. Reconnaissant qu'il eût fausse route, le gouvernement de l'Alberta fait marche arrière et prépare une réforme dont les objectifs visent, entre autres, à décentraliser la gestion du réseau public ainsi qu'à le rendre plus démocratique et transparent.

Il faut mettre de côté le PL15 de toute urgence. On doit plutôt s'engager dans des états généraux sur le réseau de santé et services sociaux, sans délai, et avant de procéder à quelque réforme que ce soit.



Pour en savoir plus, consultez la page de la campagne Vraiment Public de la CSN



MOT CACHÉ

P	E	B	U	D	O	U	Q	C	P
R	U	V	N	C	A	Q	U	L	R
R	É	S	I	É	T	N	A	S	O
F	I	T	A	R	C	U	L	C	J
É	T	I	N	U	P	M	I	E	E
S	N	I	O	S	A	U	T	V	T
R	A	O	I	M	E	N	É	T	P
U	B	L	H	Ô	P	I	T	A	L
L	I	C	L	I	N	I	Q	U	E
E	I	G	R	U	R	I	H	C	C

- | | | |
|-----------------|------------------|-----------------|
| CAQ | Chirurgie | Clinique |
| CLSC | Dubé | Hôpital |
| Impunité | Loi | Lucratif |
| Privé | Projet | Qualité |
| Santé | Soins | |

NÉCROLOGIE

PROJET DE LOI 15

La gestion de proximité

Avec le PL 15, la population du Québec devra faire son deuil d'une gouvernance proche des communautés et enracinée dans les réalités locales. En effet, les décisions seront prises au niveau de l'Agence Santé Québec, et non plus localement. Par exemple, il reviendra au conseil d'administration de Santé Québec et non plus à celui des établissements locaux de nommer les PDG.

L'imputabilité du Ministre de la Santé

L'IMPUTABILITÉ DU MINISTRE DE LA SANTÉ NOUS A QUITTÉ EN CONSÉQUENCE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 15. MALGRÉ PLUSIEURS RAPPORTS DÉNONÇANT UNE TROP GRANDE CENTRALISATION DU RÉSEAU PRODUITS APRÈS LA PANDÉMIE DE COVID-19, ELLE LAISSE LES CITOYENNES ET CITOYENS AUX MAINS DE L'AGENCE SANTÉ QUÉBEC, QUI SERVIRA DE PARAVENT AUX FUTURS MINISTRES DE LA SANTÉ DU QUÉBEC ET LES METTRA À L'ABRI DE TOUTE CRITIQUE.

Fin d'un réseau vraiment public

Est décédé suite à l'adoption du projet de loi 15 le réseau public de la santé et des services sociaux du Québec. Il laisse dans le deuil des millions de contribuables qui seront maintenant aux prises avec les coûts exorbitants des soins prodigués par des cliniques privées et l'augmentation des coûts des assurances qui en découlent.

Les hôpitaux publics

L'Adoption du PL 15 marquera la fin des constructions publiques d'hôpitaux, laissant dans le deuil des coûts moins dispendieux pour la population.

Le filet social québécois

Après une longue série de maladies (bolducite, legaulite, couillardite, barretose et dubéite), le filet social québécois s'est éteint, bafouant ainsi l'héritage de nos aïeux qui ont construit les services publics québécois et laissant dans le besoin la population du Québec, au grand plaisir des lobbys de la médecine privée.

La Gouvernance décentralisée

Avec l'arrivée de l'Agence Santé Québec est disparue la démocratie et la décentralisation du pouvoir au sein du réseau de la santé et des services sociaux québécois. Du même coup s'est éteint le contrôle citoyen sur les institutions publiques, enterrant par le fait même la voix de la population, des usagers et usagères ainsi que des travailleuses et travailleurs au sein des conseils d'administration.

Prière de ne pas envoyer de fleurs.
Toute mobilisation citoyenne au nom de la défense des services publics sera grandement appréciée.

L'autonomie des organismes communautaires

Les organismes communautaires, avec le projet de loi 15, seront intégrés dans l'Agence Santé Québec. Ils laissent dans le deuil leur autonomie



VRAIMENT PUBLIC

PROJET DE LOI 15

Le PL15 est la nouvelle réforme que le gouvernement veut infliger au système de santé et de services sociaux québécois. Partout, des voix se lèvent pour le critiquer, voici pourquoi en un coup d'œil.

UNE RÉFORME CENTRALISATRICE

Vous ne savez plus à quelle porte cogner pour soigner une otite ? Ça va empirer. Le PL15 créera encore plus de superstructures, éloignant davantage les décisions des personnes qui connaissent le mieux le réseau : ceux et celles qui l'utilisent et qui y travaillent.

UNE RÉFORME CÔUTEUSE

Le PL15 ouvre grand la porte à ce que le secteur privé s'enrichisse sur le dos des Québécois et des Québécoises. Quand la santé devient une business, les patients et les patientes sont la marchandise. Toute la société en paie le prix.

Bref, élaborée **SANS CONSENSUS SOCIAL NI CONSULTATION**, cette réforme capitaliste est celle d'un homme d'affaires devenu ministre de la Santé, Christian Dubé.

MOBILISONS-NOUS !

Pour en finir avec un réseau de la santé et des services sociaux en crise perpétuelle, le Québec a besoin d'une vision collective et progressiste.



Solidaire
depuis 1921